Nations Unies A/55/1028–S/2001/789

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
14 août 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 46 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 31 de la résolution 55/174 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2000, aux termes duquel l'Assemblée me priait de lui rendre compte tous les quatre mois, durant sa cinquante-cinquième session, des réalisations de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Le présent rapport, qui couvre l'évolution de la situation depuis la publication de mon précédent rapport le 19 avril 2001 (A/55/907-S/2001/384), est aussi soumis en réponse aux demandes du Conseil de sécurité, qui souhaite être régulièrement informé des principaux faits survenus en Afghanistan.

II. Évolutions récentes de la situation en Afghanistan

A. Activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan

1. Contacts avec les parties afghanes en guerre

2. Au cours des quatre derniers mois, mon Représentant personnel et Chef de la Mission spéciale en Afghanistan, Francesc Vendrell, a eu des contacts fréquents avec les deux parties en conflit. S'agissant des Taliban, il s'est entretenu à cinq reprises, à Kaboul ou à Kandahar, avec le Ministre des affaires étrangères, Wakil Ahmad Mutawakkil. Il a également eu des entretiens distincts avec d'autres autorités taliban, notamment avec le Gouverneur de Kandahar, le mollah Hassan Rahmani, le Ministre de l'éducation, Amir Khan Muttaqi, le Vice-Ministre de la justice, Jalaluddin Shinwari, et les Vice-Ministres des affaires étrangères, Abdul Rahman Zahed et le mollah Abdul Jalil, ainsi qu'avec des dignitaires provinciaux à Jalalabad et Herat, villes où mon Représentant personnel s'est rendu au mois de mai.

3. En ce qui concerne le Front uni, mon Représentant personnel s'est rendu à Faizabad le 24 mai pour s'entretenir avec le professeur Burhanuddin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan. Il s'est également entretenu avec le Vice-Président et Ministre de la défense Ahmad Shah Massoud à Douchanbé, les 23 avril et 27 juillet, ainsi qu'avec le Ministre des affaires étrangères par intérim Abdullah Abdullah à Bruxelles, le 15 mai, et à Berlin, le 19 juillet.

4. Ces nombreuses discussions avec les deux parties ont permis d'aborder un large éventail de questions, telles que la situation militaire sur le terrain, les pers-

01-51089 (F) 200801 200801
** 0 1 5 1 0 8 9 **

pectives d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique, le rôle des Nations Unies dans de futures négociations, la situation de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan dans les zones sous le contrôle de l'une ou l'autre des parties, les questions relatives aux droits de l'homme, les relations entre les deux parties en conflit et les pays voisins et d'autres pays, les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité, les programmes politiques respectifs des deux parties et leur conception de la manière dont le conflit afghan pourrait être résolu, leur réaction aux propositions de convocation d'une *loya jirga* extraordinaire, le rôle de l'ancien Roi et les contacts avec les groupes afghans non combattants qui se trouvent à l'étranger. Par ailleurs, dans ses entretiens avec le Ministre taliban des affaires étrangères, M. Vendrell a soulevé à plusieurs reprises la question de la présence continue d'Osama bin Laden en Afghanistan et les informations qui continuent de faire état de l'existence sur le territoire contrôlé par les Taliban de camps d'entraînement de terroristes internationaux, ainsi que des questions relatives aux activités des Nations Unies.

5. Les deux parties n'ont pas eu de pourparlers, ni directs ni indirects, au cours de la période considérée. Les Taliban ont maintenu leur refus d'entamer, conformément à l'accord écrit du 2 novembre 2000, un dialogue avec le Front Uni, en invoquant ce qu'ils considèrent comme un manque d'impartialité de l'ONU manifesté par l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1333 (2000) du 19 décembre 2000. Les Taliban ont également refusé une invitation du Gouvernement japonais qui était prêt à accueillir les deux parties en conflit à Tokyo au mois de mai, au motif que l'Organisation des Nations Unies serait représentée à cette réunion.

2. Contacts avec des Afghans non combattants

6. Mon Représentant personnel a entretenu un dialogue suivi avec des personnalités afghanes et des groupes non combattants qui se trouvent à l'extérieur de l'Afghanistan et sont favorables à la convocation d'une *loya jirga* extraordinaire, et il leur a instamment demandé, à plusieurs reprises, de coordonner les efforts qu'ils déploient en vue d'un règlement politique pacifique en Afghanistan. Le 16 mai, il s'est entretenu à Rome avec l'ancien Roi Mohammad Zahir Shah et avec des membres du Comité exécutif du processus de Rome. Le 19 mai, il s'est entretenu à Londres avec les représentants du processus de Chypre pour l'instauration de la paix en Afghanistan, et il a également rencontré des représentants du Conseil pour la paix et l'unité nationale en Afghanistan (dit « processus de Bonn »), du Front national islamique d'Afghanistan, ainsi que d'autres groupes et d'ex-commandants moudjahidins à Peshawar et ailleurs. La plupart de ces groupes estiment que seule une *loya jirga* convoquée par l'ancien Roi bénéficierait de la crédibilité et du soutien voulus à l'intérieur de l'Afghanistan.

3. Contacts avec les gouvernements intéressés

7. Ces derniers mois, mon Représentant personnel a examiné de la situation en Afghanistan avec des hauts responsables gouvernementaux pakistanais, notamment lors de deux réunions qu'il a eues avec le Directeur général du Renseignement interarmées pakistanais, Mahmoud Ahmed, et il s'est entretenu à diverses occasions avec le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères Inam ul-Haque et les secrétaires généraux adjoints Aziz Ahmad Khan et Riaz Khan.

8. Le 11 avril, M. Vendrell a présenté au Conseil d'administration de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Vienne, un exposé sur les événements en Afghanistan et leurs conséquences sur la situation en Asie centrale.

9. Mon Représentant personnel s'est rendu au Kazakhstan, du 18 au 20 avril, pour s'entretenir avec le Président de ce pays, Nursultan Nazarbayev, et le Ministre des affaires étrangères, Erlan Idrissov, puis au Kyrgyzstan, les 7 et 8 mai, pour des entretiens avec le Président Askar Akayef et le Conseiller aux affaires internationales de la présidence, Askar Aitmatov. Les deux gouvernements de ces deux pays se sont inquiétés des répercussions que la situation en Afghanistan pouvait avoir sur leur sécurité et se sont de nouveau déclarés disposés à m'aider dans ma mission de bons offices et à accueillir des pourparlers intra-afghans sous les auspices des Nations Unies. À Almaty, le Gouvernement kazakh a renouvelé sa proposition tendant à tenir une session extraordinaire du Conseil de sécurité consacrée à la question de l'Afghanistan et de l'Asie centrale, qui se tiendrait à New York en temps opportun, après un travail préparatoire suffisant.

10. Entre le 13 et le 18 juin, mon Représentant personnel s'est rendu au Turkménistan et en République islamique d'Iran. À Ashgabat, il a longuement discuté de la question afghane avec le Président Saparmurat

Niazov et le Ministre des affaires étrangères de l'époque Batyr Berdiyev. À Téhéran, il s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères Kamal Kharrazi, le Vice-Ministre des affaires étrangères Mohsen Aminzadeh et d'autres hauts responsables.

11. Le 1er juin, mon Représentant personnel s'est entretenu à Washington avec la Sous-Secrétaire d'État pour l'Asie du Sud, nouvellement désignée, Mme Christina Rocca, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du Département d'État et du Conseil national de sécurité. Une séance de réflexion sur l'Afghanistan organisée par le Gouvernement britannique à Weston Park a été l'occasion de nouvelles discussions avec des participants membres du Groupe « six plus deux » et des représentants d'autres gouvernements intéressés, en particulier de hauts fonctionnaires britanniques.

12. M. Vendrell a aussi examiné la nécessité d'une approche globale du conflit afghan avec les Ministres des affaires étrangères de la France, Hubert Vedrine, et de l'Allemagne, Joschka Fischer.

B. Situation de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, y compris du Groupe des affaires civiles

13. Depuis le milieu du mois de mai, la présence de la Mission spéciale des Nations Unies en territoire contrôlé par les Taliban se limite à Kaboul, les Taliban ayant officiellement demandé, à la fin du mois d'avril, la fermeture rapide de tous les bureaux de la Mission dans les provinces, en représailles à la fermeture officielle du bureau des Taliban à New York. Les activités de la Mission spéciale dans les zones tenues par les Taliban étaient certes limitées depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1333 (2000), et la fermeture de ses bureaux était une possibilité depuis cette époque, mais la demande effective de fermeture a quand même constitué une surprise, en ce sens que mon Représentant spécial avait reçu peu de temps auparavant du Ministre taliban des affaires étrangères des assurances verbales que la Mission pourrait reprendre l'intégralité de ses fonctions. L'effectif du bureau de la Mission à Kaboul est actuellement composé d'un spécialiste des affaires politiques et de deux spécialistes des affaires civiles. Les spécialistes des affaires civiles qui étaient en poste à Herat, Jalalabad, Kandahar et Mazar-e-Sharif ont été transférés à Islamabad, d'où ils effectuent régulièrement des visites à Peshawar et à Quetta, où se trouvent de fortes concentrations d'Afghans, et dans les zones du nord-est tenues par le Front uni. Un bureau annexe est en voie de création dans la vallée du Panchir.

14. Le 20 juin, les Taliban ont demandé à la Mission de libérer, le 15 juillet au plus tard, les locaux qu'elle occupait depuis longtemps à Kaboul, au motif que les services du Vice-Président du Conseil des Ministres, Hassan Akhund, avaient besoin de ces locaux. La Mission a trouvé de nouveaux locaux et a réussi à y emménager dans les temps.

C. Évolution de la situation politique

15. En avril, les Taliban, invoquant des raisons budgétaires, ont licencié près de 9 000 fonctionnaires, y compris des agents des Ministères de la défense et de l'intérieur, ainsi que des Istikhbarat (services secrets). Bon nombre de ces fonctionnaires étaient soupçonnés d'avoir entretenu des liens avec le gouvernement de l'ancien Président Najibullah.

16. Le 16 avril, le Président du Conseil des ministres taliban, le mollah Mohammad Rabbani, est décédé à Islamabad, des suites d'une longue maladie. Membre du mouvement taliban depuis l'origine de celui-ci, il était considéré comme le deuxième en importance des dirigeants du mouvement, après le mollah Omar. Son remplaçant n'a pas encore été désigné.

17. Les Taliban redoublent d'efforts pour imposer leur conception d'une « société islamique pure » conforme à leur interprétation de l'Islam et inspirée des écoles de pensée deobandi et wahhabite. Ils ont adopté à cette fin une série de mesures et notamment introduit dans l'ensemble du système d'enseignement de nouveaux programmes qui mettent l'accent sur l'enseignement de l'islam et de la langue arabe au détriment de la culture générale et des sciences. Poursuivant leur politique d'islamisation, les Taliban ont introduit pour la nouvelle année scolaire, qui s'est ouverte le 21 mars, de nouveaux programmes d'enseignement pour les cycles primaire, secondaire et supérieur, où une place nettement plus importante est accordée aux matières se rapportant à l'islam, au détriment des matières non religieuses. En juillet, les Taliban ont interdit l'utilisation de l'Internet et l'importation d'une trentaine d'articles allant de la

graisse de porc aux produits contenant des cheveux humains, en passant par tous les instruments de musique, les échiquiers, les cartes à jouer et les bandes magnétiques, le vernis à ongles et les cravates. En outre, tous les fonctionnaires taliban sont tenus de porter un turban noir et l'accès à tous les lieux de loisirs a été interdit aux femmes. Il convient cependant de noter qu'il y a parfois un décalage entre les décrets des Taliban et leur respect effectif.

18. En mai, selon une information parue dans la presse taliban, le Ministre de la promotion de la vertu et de l'élimination du vice aurait déclaré que les Taliban envisageaient d'imposer aux citoyens non musulmans de porter sur leurs vêtements une plaque d'identification les distinguant des musulmans afin qu'ils ne soient pas importunés sans raison par les brigades de promotion de la vertu et d'élimination du vice, qui s'emploient régulièrement à veiller à ce que les hommes ne taillent pas leur barbe et se rendent à la mosquée à l'heure de la prière. Cette affaire a soulevé un tollé général au sein de la communauté internationale en raison de sa symbolique et de la discrimination qu'elle peut instaurer à l'encontre de la petite minorité hindoue. À la suite d'appels émanant de multiples sources, y compris l'appel que j'ai moi-même transmis par l'intermédiaire de mon Représentant personnel, le Ministre de la justice taliban a déclaré que la communauté hindoue serait consultée avant que toute ordonnance de ce type soit prise. M. Mutawakkil avait indiqué à plusieurs reprises à M. Vendrell que le système d'identification sur lequel le Conseil des ministres devait statuer pourrait bien consister en une sorte de carte d'identité que les intéressés auraient à présenter si les autorités le leur demandent.

19. Le nombre de non-Afghans, et en particulier de personnes d'origine arabe, est en augmentation si l'on en juge par ce que l'on peut constater dans les grandes villes telles que Kaboul, Kandahar et Herat, et cette tendance est confirmée par d'autres rapports.

20. Depuis le 3 août, plus de 20 personnes, dont huit étrangers membres de l'ONG Shelter Now International, ont été arrêtées. Les étrangers sont accusés de propager la chrétienté en Afghanistan sous couvert de la fourniture d'une aide humanitaire, tandis que les Afghans font l'objet d'une enquête sur leur éventuelle conversion de l'islam à la chrétienté, infraction qui, si elle est prouvée, emporte la peine capitale. Mon Représentant personnel a engagé des discussions sur cette question avec les autorités taliban, ainsi que sur la nécessité de permettre aux détenus de prendre contact avec leur représentant consulaire.

21. Une délégation de Taliban dirigée par le Président de la Cour suprême et composée de 12 membres, y compris plusieurs ministres, dont le Ministre des affaires étrangères et ouléma, s'est rendue du 7 au 10 avril au Qatar, qui préside actuellement l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Lors des entretiens, les Taliban ont notamment déclaré qu'ils souhaitaient que l'OCI ouvre un bureau à Kaboul. Dans une résolution qu'ils ont adoptée lors de la réunion qu'ils ont tenue à Bamako du 25 au 27 juin, les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ont prié le Secrétaire général de la Conférence de prendre les mesures administratives nécessaires pour ouvrir en Afghanistan un bureau afin de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire au peuple afghan.

22. Lors de sa visite en Afghanistan, en République islamique d'Iran et au Pakistan en mai, le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, a rencontré le Président de l'État islamique d'Afghanistan ainsi que le Ministre taliban des affaires étrangères et proposé un cessez-le-feu humanitaire de six mois. Sa proposition a été accueillie favorablement par M. Rabbani, mais rejetée par le ministre taliban.

23. Des bombes ont continué d'exploser dans de grandes villes d'Afghanistan. Ainsi, le 4 mai, une explosion dans une mosquée à Herat a tué un religieux iranien sunnite dissident et plusieurs civils. Elle a été suivie de l'attaque d'un groupe de ressortissants locaux contre le consulat général d'Iran dans cette ville. Le consulat a été mis à sac tandis que le personnel était évacué par les Taliban. Le consulat général est toujours fermé. Des incidents similaires, que les Taliban ont imputés au Front uni, ont eu lieu à Kaboul. Le 8 août, quatre Afghans, reconnus coupables d'avoir participé à certains de ces incidents, ont été pendus en place publique à Kaboul.

24. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, l'ancien Roi d'Afghanistan a envoyé des délégations en Fédération de Russie, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni dans le cadre de son initiative en faveur de la convocation d'urgence d'une *loya jirga*. À la mi-juin, le Département d'État des États-Unis a publié les résultats d'une enquête menée auprès d'environ 5 000 Afghans dans 27 provinces d'Afghanistan, qui montrent que près de 50 % des per-

sonnes interrogées considéraient que Zahir Chah était le dirigeant « le mieux placé » pour résoudre les problèmes que connaît l'Afghanistan à l'heure actuelle. Aucune des autres personnalités afghanes mentionnées dans le questionnaire n'a recueilli plus de 11 % des suffrages.

25. Mon Représentant personnel a récemment fait part au Gouvernement pakistanais des craintes quant à leur sécurité des personnalités afghanes vivant dans le pays, et qui pour nombre d'entre elles sont favorables à l'ancien Roi ainsi qu'à la convocation d'une *loya jirga* extraordinaire. Par exemple, Haji Mangal Hussein et Gul Rahman Qazi, porte-parole de l'Association des avocats d'Afghanistan, ont tous deux été l'objet de menaces répétées et leurs biens ont été incendiés. M. Hussein a estimé qu'il n'avait d'autre choix que de demander asile dans un pays tiers. Les autorités pakistanaises ont promis de mener une enquête sur ces incidents ainsi que sur d'autres incidents signalés.

D. Évolution des relations internationales en rapport avec l'Afghanistan

26. La période faisant l'objet du présent rapport a été marquée par une intense activité diplomatique en rapport avec l'Afghanistan. Fin avril, le Secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale de la République islamique d'Iran, Hassan Rohani, a eu des entretiens à Islamabad avec les dirigeants pakistanais. Les Gouvernements des deux pays ont reconnu qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit afghan et que les deux parties en guerre devraient se réunir afin de mettre en place un gouvernement assurant une large représentativité. La question a également été examinée à l'occasion de la visite à Téhéran, fin juillet, du Secrétaire pakistanais aux affaires étrangères, Inam ul-Haque. La situation en Afghanistan a été l'un des thèmes abordés par le Premier Ministre chinois Zhu Rongji lors des entretiens qu'il a eu avec le général Pervez Musharraf lors de sa visite au Pakistan au début mai. Elle a également figuré en bonne place lors des entretiens que le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Abdul Sattar, a eus lors de son séjour à Londres et à Washington à la mi-juin et a également été abordée par la Secrétaire d'État adjointe des États-Unis, Christina Rocca, lors de sa visite à Islamabad fin juillet.

27. Les ambassadeurs à Islamabad de la troïka de l'Union européenne se sont rendus à Kandahar et à Faizabad fin avril et début mai afin d'expliquer aux Taliban et aux dirigeants du Front uni la position commune des pays de l'Union au sujet de l'Afghanistan.

28. Les préoccupations suscitées par les répercussions en Asie centrale de la situation actuelle apparaissent clairement au vu de la décision prise à Erevan (Arménie) par les Présidents russe, kazakh, kirghize et tadjik ainsi que par l'Arménie et le Bélarus, de créer une force de réaction rapide pour repousser les incursions de groupes islamiques extrémistes depuis l'Afghanistan. Dans leur déclaration du 15 juin concernant la création de l'Organisation de coopération de Shanghai, les Présidents chinois, kazakh, kirghize, russe, tadjik et ouzbek ont convenu de coopérer étroitement à la mise en oeuvre de la Convention de Shanghai pour la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme, et de mettre en place une structure antiterroriste régionale qui aura son siège à Bichkek.

29. Le Groupe de travail États-Unis-Fédération de Russie sur l'Afghanistan, présidé par le Vice-Secrétaire d'État des États-Unis, Richard Armitage, et le Premier Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Vyacheslav Trubnikov, qui s'est réuni à Washington les 24 et 25 mai, a convenu que la situation en Afghanistan, notamment l'appui apporté par les Taliban en faveur du terrorisme, restait une menace pour les intérêts des deux pays ainsi que pour la stabilité régionale et internationale; que seule une solution politique pourrait permettre de rétablir la paix en Afghanistan et qu'il appuierait toutes nouvelles mesures destinées à créer un mécanisme efficace pour s'assurer du respect des sanctions imposées par les Nations Unies. La situation en Afghanistan a de nouveau été examinée lors des réunions tenues à Moscou les 25 et 26 juin par le Groupe de travail mixte Inde-Fédération de Russie et à Washington les 26 et 27 juin par le Groupe de travail mixte Inde-États-Unis d'Amérique sur le contre-terrorisme. Elle a également été traitée par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique à l'occasion de leur rencontre à Ljubljana en juin.

30. Lors du sommet qu'ils ont tenu à Gênes (Italie) en juillet, les dirigeants des sept principaux pays industrialisés et de la Fédération de Russie (G-8) ont réaffirmé leur préoccupation face à la menace terroriste de plus en plus importante trouvant son origine en Afghanistan; exhorté les Taliban à respecter les résolutions 1267 (1999) du 15 octobre 1999 et 1333 (2000) du Conseil de sécurité; et exprimé leur soutien en faveur des efforts déployés par l'ONU et par d'autres instan-

ces pour instaurer un processus de paix, que ce soit dans le cadre de négociations politiques entre les parties afghanes ou d'un mécanisme tel qu'une *loya jirga*.

31. Le 29 mai, un tribunal fédéral de New York a reconnu quatre personnes – deux Arabes, un Tanzanien et un Américain d'origine arabe –, coupables des attentats à la bombe contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et à Dar es-Salaam en août 1998. Le tribunal a estimé que trois des quatre personnes avaient suivi une formation en Afghanistan dans des camps dirigés par le réseau al-Qaeda d'Osama bin Laden. En mai, un Algérien ayant des liens avec le réseau bin Laden a été condamné pour terrorisme pour avoir tenté de déposer une bombe à l'aéroport international de Los Angeles lors des célébrations du millénaire. D'autres personnes, suspectées d'avoir également des liens avec le réseau d'Osama bin Laden, ont récemment été arrêtées ou sont actuellement jugées en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Italie, au Royaume-Uni et dans d'autres pays encore.

E. La situation militaire

32. Les combats entre les Taliban et le Front uni se sont intensifiés depuis le début du mois de mai, sans qu'aucune des deux parties ne progresse véritablement sur le terrain. La province de Takhar reste la plus touchée, les deux parties continuant de renforcer leurs principales positions dans cette région stratégique du nord-est. Les combats se sont également étendus à d'autres régions du pays du fait du retour de certains commandants qui avaient été chassés par les Taliban.

33. Début mai, des affrontements se sont déroulés dans la gorge de Farkhar, à l'est de Taloqan, capitale de la province de Takhar, et début juin les Taliban ont lancé une importante offensive dans le district de Chal et la gorge de Farkhar. Le Front uni, pour sa part, a attaqué en juin Taloqan à partir de Khwajaghar, mais sans succès. Les combats ont diminué d'intensité au cours des deux premières semaines de juillet, ce qui a permis aux deux parties de se regrouper et d'acheminer des renforts. Ils ont repris au sud de Taloqan le 19 juillet, mais ont à nouveau diminué d'intensité au bout de deux jours. Pendant toute cette période, une tension très vive a également régné au centre et au sud de la ligne d'affrontement.

34. Les combats au sud et au nord de Taloqan devraient se poursuivre, voire s'intensifier, dans un proche avenir étant donné que les deux parties ont déployé des forces importantes au nord de la principale ligne d'affrontement. Les Taliban devraient poursuivre leurs attaques au nord de cette ligne dans le but de couper la route d'approvisionnement du Front uni, qui part d'un poste situé sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, au nord de Dasht-i-Qala. Leur objectif semble être la capture de la gorge de Farkhar, corridor stratégique menant à Badakshan, seule province qui reste totalement sous contrôle du Front uni. Ce dernier, quant à lui, devrait principalement chercher à défendre la gorge de Farkhar ainsi que Khwajaghar et Dasht-i-Qala, et à reprendre Taloqan depuis ces deux villes. Il y a également eu des échanges réguliers de tir entre Taliban et membres du Front uni sur les îles de l'Amou-Daria, près d'Emam-e Saheb, à proximité de la frontière avec le Tadjikistan, où se trouvent environ 10 000 personnes déplacées, dont des combattants du Front uni.

35. Les forces dirigées par le général Dostum, revenu en Afghanistan en avril, sont basées dans la province de Sar-e Pul. Après avoir lancé sans succès une attaque dans la province de Balkh, elles font désormais porter leur effort dans les provinces septentrionales de Badghis et de Faryab, jusqu'à présent sans grand succès. L'ex-Gouverneur de Herat, Ismail Khan, est arrivé dans la province occidentale de Ghor au milieu du mois de mai et a réussi à renforcer sa position, coupant les routes menant à Chaghcharan, la capitale provinciale.

36. Les forces du dirigeant du Hezb-e Wahdat, Karim Khalili, sont restées dans la province centrale de Bamyan et ont gardé depuis le 11 juin le contrôle de Yakowlang, deuxième ville par ordre d'importance de la province, qui avait changé de mains plusieurs fois au cours des derniers mois. Les Taliban ont installé des positions défensives à l'est de la ville de Bamyan.

III. Activités humanitaires et situation dans le domaine des droits de l'homme

37. Dans mes précédents rapports, je faisais part de ma préoccupation face à la détérioration rapide de la situation en Afghanistan. L'ONU et ses partenaires apportent une assistance humanitaire depuis de nombreuses années, mais la sécheresse, les conflits et les abus des droits de l'homme se sont traduits par une nouvelle aggravation de la situation. La fourniture d'une assis-

tance sur place, afin d'éviter les déplacements de population reste l'objectif essentiel, mais plusieurs indicateurs au cours de la période considérée montrent que les populations sont encore plus vulnérables et que la situation se traduira très probablement par de nouveaux déplacements et de nouvelles souffrances au cours des prochains mois. La mission conjointe Programme alimentaire mondial/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a effectué en mai 2001 l'évaluation annuelle de la situation en matière de récolte et d'alimentation, a observé des signes de plus en plus clairs de l'apparition d'une famine généralisée dans le pays. Elle a également noté que le nombre de personnes ne possédant plus rien était en augmentation rapide et que, si une assistance humanitaire énergique et bien ciblée n'était pas apportée, ces personnes risquaient de venir grossir les rangs des réfugiés et des déplacés au cours des prochains mois. Cette situation s'explique notamment par le fait que les mécanismes mis en place ne peuvent plus faire face à la situation, par le manque de semences et par l'absence de possibilités d'emploi pour près de 480 000 personnes vivant dans les anciennes zones de culture du pavot. Dans de nombreuses régions, la quantité comme la qualité des denrées alimentaires sont en baisse.

38. Selon les estimations, on compte à l'heure actuelle plus de 700 000 personnes déplacées, et selon les plans établis par l'ONU pour faire face aux situations d'urgence, elles pourraient être largement plus d'un million d'ici à la fin de 2001 contre 250 000 au début de l'année. D'après les organismes d'assistance, dans les districts où les mouvements de population ont été les plus importants, ceux qui restent sur place sont souvent les plus pauvres et les plus vulnérables qui n'ont pas les moyens de payer leur transport jusqu'à un lieu où ils pourraient se réfugier. Ces organismes accordent par conséquent une attention prioritaire aux plans destinés à protéger les moyens de subsistance de ceux qui ne sont pas encore partis et à créer des conditions permettant le retour des populations déplacées. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les déplacements ont très fortement augmenté, en particulier dans l'ouest et le nord du pays, essentiellement en raison de l'épuisement des stocks alimentaires ainsi que de l'insécurité croissante liée aux combats. Dans certains endroits, c'est le tarissement des sources d'eau potable qui a été la principale cause des déplacements. Si les États Membres ne fournissent pas d'urgence de nouvelles ressources aux organismes d'assistance, le dernier trimestre de 2001 et le premier trimestre de 2002 pourraient être marqués par une nette détérioration de la situation qui s'accompagnerait d'un accroissement des pertes en vies humaines et de la disparition des moyens de subsistance.

39. Dans le Badakhshan, dans le nord-est du pays, en juin et juillet on a constaté que le nombre de points d'eau diminuait de façon alarmante. Les habitants de plusieurs villages seraient en train de se préparer à partir. Les organismes d'aide se trouvant dans la région surveillent la situation afin de voir s'il est possible d'intervenir immédiatement pour empêcher de nouveaux déplacements de population.

40. Pour faire face à cette situation d'urgence de plus en plus grave, les donateurs d'aide, sous la direction du Coordonnateur des Nations Unies, élargissent leur présence en Afghanistan en invitant des organisations non gouvernementales internationales de bonne réputation à participer à l'actuel effort de secours, en particulier dans l'ouest et le nord du pays. Dans les provinces septentrionales de Balkh, Kunduz, Baglan et Faryab, où on estime à 300 000 le nombre de personnes déplacées, des camps sont en cours d'installation pour les accueillir, aux termes d'un protocole commun d'aide signé par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, afin d'apporter une assistance coordonnée jusqu'au milieu de 2002 au moins.

41. Au cours des sept premiers mois de 2001, les entités des Nations Unies ont dû prêter beaucoup d'attention au sort des quelque 180 000 réfugiés afghans nouvellement arrivés au Pakistan et aux quelque 200 000 qui arrivent en République islamique d'Iran. En outre, on pense que 10 000 Afghans vivent dans des conditions misérables dans le no man's land entre l'Afghanistan et le Tadjikistan. Ces malheureux ont quitté l'Afghanistan en raison d'actes de harcèlement, de persécutions, de l'effet des conflits ou de la sécheresse, la cause précise de leur départ variant selon les localités et selon les intéressés. On considère que 60 000 personnes, la plupart dans le plus grand dénuement, se sont installées tant bien que mal dans le site provisoire de Jalozai, dans la North West Frontier Province du Pakistan. En juillet 2001, un programme limité de rapatriement volontaire, depuis le Pakistan, a repris avec l'aide du HCR et du PAM. Durant le premier mois, près de 10 000 personnes ont utilisé cette possibilité de rentrer en Afghanistan dans des zones autres que celles qui étaient gravement touchées par la sécheresse. On est parvenu à un accord au début d'août entre le HCR et le Gouvernement pakistanais, en vertu du-

quel les Afghans se trouvant à Jalozai et dans deux autres localités seraient triés, afin de déterminer ceux qui remplissent les conditions pour profiter de cette possibilité.

42. Ce qui est préoccupant dans l'actuelle crise humanitaire c'est que les autorités existant en Afghanistan paraissent bien peu se soucier de fournir une aide à leurs propres ressortissants. Elles font état d'un manque de ressources budgétaires, pour expliquer cette inaction. En juillet 2001, les Taliban auraient annoncé un crédit de 80 millions de dollars environ, pendant l'année, soit le tiers environ des ressources humanitaires offertes par la communauté internationale à l'Afghanistan.

43. Depuis le début de 2001, les organismes humanitaires des Nations Unies se sont efforcés de négocier avec les autorités un régime de fonctionnement plus simple, sous le nom de « besoins humanitaires opérationnels ». Il s'agit, dans ce cadre, de confirmer les principes intangibles que sont l'universalité, l'impartialité et la neutralité de l'aide apportée, et les garanties d'accès à toutes les populations indigentes. L'Organisation des Nations Unies a réaffirmé qu'elle devait pouvoir procéder à des appréciations indépendantes des besoins et organiser comme elle l'entendait ses programmes. Les organismes d'aide devraient pouvoir déployer sans restriction aussi bien du personnel féminin que masculin et offrir directement une assistance tant aux femmes qu'aux hommes, en fonction de leurs besoins. Aucune discrimination à l'encontre du personnel des Nations Unies en raison de la religion, de l'appartenance ethnique, de la nationalité ou du sexe des intéressés ne saurait être tolérée. Le personnel, les locaux, les équipements et les ressources de l'ONU sont inviolables et doivent pouvoir être conservés en toute sécurité. Or, les négociations sur les « besoins humanitaires opérationnels » ont été tortueuses et peu concluantes. Alors que les autorités semblent authentiquement désireuses d'assurer la sécurité du personnel international des Nations Unies, sur plusieurs autres dispositions, seul un accord partiel assorti de réserves a été obtenu. La possibilité de s'occuper directement des femmes afghanes demeure une difficulté majeure. Pratiquement, les quelques Afghanes employées par les entités des Nations Unies ne peuvent pas travailler normalement. Les quelques exceptions à cette règle, en particulier dans le secteur de la santé publique ou encore dans les boulangeries dont les Nations Unies s'occupent, permettent de prendre des dispositions pratiques pour permettre à des Afghanes de continuer à travailler, mais ce compromis est régulièrement remis en cause.

44. En juillet, les Taliban ont publié un décret imposant officiellement des restrictions aux activités des étrangers. Ce décret confirme notamment que les étrangères musulmanes doivent toujours être accompagnées par un chaperon de sexe masculin (*mahram*), et, apparemment, il interdit aux étrangers de rencontrer des Afghanes ou de leur parler. Les organismes humanitaires craignent l'application de la charia aux étrangers. De plus, les modifications apportées aux procédures administratives, les restrictions délibérées mises à l'accès à l'aide humanitaire et les attaques virulentes lancées contre les organismes d'aide ont considérablement compliqué l'aide humanitaire. Les arrestations d'Afghans travaillant pour des organismes humanitaires par des forces des Taliban ont augmenté. Le personnel des Nations Unies et les responsables de l'aide sont fréquemment pris à partie et soumis à un comportement insultant de la part des services des Taliban. Ces mesures restrictives ont pour conséquence que les organismes d'aide ont de plus en plus de mal à atteindre les populations véritablement indigentes, et notamment les femmes. Il est donc impératif que les Taliban cessent de harceler les travailleurs humanitaires et s'engagent sans restriction à respecter les règles relatives aux besoins humanitaires opérationnels mentionnées plus haut.

45. Dans le domaine des droits de l'homme, on ne constate aucune amélioration des politiques, des pratiques et des circonstances qui empêchent les Afghans d'exercer leurs droits les plus élémentaires. Comme on l'a noté dans les rapports antérieurs, les effets conjugués de la guerre, de mécanismes de gouvernement fragiles et non représentatifs, d'une pauvreté extrême et extrêmement répandue, de la sécheresse et du profond sous-développement du pays constituent, pour un nombre grandissant d'Afghans, un mélange mortel. De plus en plus d'Afghans sont donc poussés à partir, et à chercher ailleurs la sécurité et des moyens de survivre, y compris dans les pays voisins et même au-delà.

46. Des politiques et des pratiques largement répandues en Afghanistan et qui sont officiellement sanctionnées dans les zones contrôlées par les Taliban continuent d'être profondément préoccupantes. Les femmes et les filles sont toujours victimes d'une discrimination officielle qui limite encore leur accès à des possibilités déjà minimales et pourtant indispensables

de jouir de droits essentiels, tels que le droit à la santé, à l'éducation et à des moyens d'existence. À l'exception du secteur de la santé publique, les femmes, même celles qui sont à la tête d'un ménage, n'ont pratiquement aucune possibilité de trouver un emploi en dehors de leur domicile. De nombreuses femmes dans le dénuement sont réduites à mendier. On signale largement que de très jeunes filles doivent se marier très tôt car le « prix de l'épouse » est utilisé pour écarter le spectre de la faim et pour permettre la survie de la famille. Ces derniers mois, on signale aussi des cas encore plus fréquents de harcèlement, qui font obstacle à la mobilité des groupes minoritaires, en particulier, et expliquent la montée de la peur et les déplacements de population.

47. Les restrictions imposées par les Taliban ont également un impact sur l'aptitude des organismes d'aide à recenser et desservir des groupes particuliers, en particulier les femmes. Dans certains cas, ces organismes d'aide se sont vu interdire l'accès à certaines régions, ce qui a aggravé encore les souffrances de leurs habitants, menaçant la survie des groupes en danger. On signale régulièrement que les Afghans réfugiés dans les pays voisins sont la cible de vexations préoccupantes. À mesure que la crise en Afghanistan s'aggrave, il est de plus en plus important de veiller au respect du droit d'asile. À ce sujet, l'accord récemment conclu sur les procédures à suivre pour la vérification du statut de réfugié, entre le Gouvernement pakistanais et le HCR, est opportun (voir par. 41).

48. Comme on l'a signalé dans les rapports antérieurs, ce sont les civils qui sont les premières victimes des combats en Afghanistan. Il est maintenant bien établi que ce sont des civils qui sont délibérément visés et sommairement exécutés ou arbitrairement détenus. L'utilisation aveugle des mines terrestres par les belligérants est largement répandue. Les bombardements aériens des zones habitées, notamment à Ghor en juin, sont également fréquents. Les sévices auxquels sont délibérément soumis les civils à Yakawlang et dans les environs se poursuivent. Parmi les récents incidents, on signale un incendie allumé à Nayak, principale ville-marché du district de Yakawlang, en juin. Cette politique de la « terre brûlée », qui a également visé le district de Bamyan où en juin, des villages ont été incendiés, rend ces zones inhabitables et a de graves conséquences pour les conditions d'existence et la capacité générale de survivre de la population. Parmi les initiatives militaires récemment prises par les Taliban, on peut mentionner le blocus des enclaves contrôlées par le Front uni, qui se traduit par des châtiments collectifs des civils encerclés dans ces zones.

49. Mon rapport du 19 avril (A/55/907-S/2001/384) résumait l'information qui était alors disponible sur le massacre présumé de plusieurs dizaines de civils durant la prise de Yakawlang par les forces des Taliban en janvier 2001. Étant donné qu'il est indispensable de résoudre le problème de l'impunité en Afghanistan, et comme il faut mettre un terme aux violations systématiques aux droits de l'homme, des preuves supplémentaires de la gravité de la situation des droits de l'homme en Afghanistan ont été recueillies sous l'autorité du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Une analyse préliminaire de ces indices amène à penser qu'au moins 130 hommes ont été sommairement exécutés par les forces des Taliban. Des indices donnent aussi à penser qu'un grand nombre d'entre eux auraient été inhumés dans des fosses communes. L'identité de certains des auteurs présumés aurait également été obtenue. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme suit de très près ces allégations, ainsi que d'autres sur le même sujet.

50. Étant donné les allégations graves et persistantes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par tous les belligérants en Afghanistan, il importe que la communauté internationale prenne d'urgence les mesures voulues pour résoudre le problème de l'impunité.

IV. Stupéfiants

51. Une mission de donateurs organisée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en Afghanistan en avril et mai 2001 a confirmé les constatations générales d'une première évaluation menée au début de cette année par le PNUCID, à savoir que le décret pris en juillet 2000 et interdisant la culture du pavot a été appliqué pendant la campagne novembre 2000-avril 2001. Cependant, cette mission a également constaté que l'interdiction de la culture du pavot s'est traduite par de graves privations pour beaucoup de petits agriculteurs, en particulier les métayers et les ouvriers agricoles itinérants. L'endettement des métayers est extrêmement lourd et on a observé que les ouvriers agricoles itinérants, sans leur source principale de revenus, devenaient des personnes déplacées, cherchant refuge dans les villes, ou

bien d'autres pays, ou encore s'enrôlaient dans les troupes des belligérants. La mission a donc recommandé notamment que les organismes d'aide, en fonction de leur mandat, s'engagent plus activement dans les zones où naguère encore le pavot était cultivé, en fournissant, pour le court et le moyen terme, des intrants agricoles subventionnés ou même en organisant des programmes de travaux qui seraient rémunérés en denrées alimentaires ou en espèces. Les organismes compétents des Nations Unies ont préparé un ensemble de mesures d'assistance dans les zones où était cultivé le pavot, et des ressources sont recherchées d'urgence pour leur mise en oeuvre. Le PNUCID achève également son enquête annuelle sur la culture du pavot en Afghanistan et les résultats en seront connus en septembre 2001. Ce rapport contiendra des informations détaillées sur l'étendue et l'ampleur de la culture du pavot en Afghanistan.

V. Observations

52. Vingt-deux années de conflit et la pire sécheresse qu'ait connue le pays de mémoire d'homme ont plongé l'Afghanistan dans une situation humanitaire aux proportions alarmantes. Quelque 17 provinces sont actuellement touchées par la guerre, ajoutant à la misère et à l'insécurité des civils dans ces provinces et continuant de compromettre gravement la vie et les moyens d'existence des Afghans dans les autres. Il en est résulté au cours de ces quatre derniers mois de nouveaux déplacements de population. Il est affligeant de constater qu'au mépris des intérêts de leur propre peuple, les parties au conflit en Afghanistan persistent dans des politiques qui ont contribué à provoquer l'une des pires crises humanitaires dans le monde.

53. Les perspectives sur les plans politique et militaire sont à bien des égards aussi désastreuses que la situation humanitaire. Les combats ont repris de plus belle avec l'arrivée du printemps et de l'été. Aucune partie n'a effectué jusqu'à présent de percée militaire importante mais la guerre connaît une extension qu'elle n'avait jamais atteinte jusqu'à présent et les deux factions, qui disposent manifestement d'armes et de fournitures en abondance, ont concentré des forces importantes dans la région du nord-est, où elles sont sur le pied de guerre. Il est particulièrement inquiétant de constater que le nombre d'étrangers qui combattent dans les rangs des Taliban n'a pas diminué et que bien au contraire la présence d'« invités », ainsi qu'on les désigne, est de plus en plus visible dans les grands centres urbains. Il est donc à craindre que certains étrangers ne jouent un rôle croissant dans la prise de décisions au sein des cercles dirigeants taliban, au détriment des Taliban afghans considérés comme plus pragmatiques ou plus modérés. Le recul de l'influence de ces derniers coïncide avec le récent décès du mollah Mohammad Rabbani, qui était considéré comme l'un des rares dirigeants pouvant compter sur ses propres partisans, même si depuis le début de sa maladie, il y a un an, son influence avait diminué.

54. S'il convient de se féliciter que les autorités taliban soient disposées à poursuivre les discussions avec mon Représentant personnel, je regrette profondément qu'elles se refusent toujours à engager avec le Front uni un dialogue du type de celui qui avait été convenu par les deux parties en novembre 2000, sous le prétexte que les sanctions décidées en décembre dernier contre les Taliban attestaient la partialité de l'Organisation des Nations Unies. Mon Représentant personnel n'a cessé d'expliquer les raisons qui avaient motivé l'adoption des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) par le Conseil de sécurité et de leur rappeler qu'il ne tenait qu'à elles de supprimer les causes à l'origine des sanctions et que l'imposition d'un régime de sanctions à une partie n'empêchait nullement le Secrétaire général de pouvoir continuer d'agir en médiateur impartial. Il est par ailleurs regrettable que les Taliban aient fermé, au mois de mai, les bureaux de la Mission spéciale dans quatre centres provinciaux car cette décision a pour effet de réduire les contacts que peut avoir la Mission avec les groupes locaux, officiels ou non, et de gêner l'exécution du mandat confié au Groupe des affaires civiles par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

55. Les membres de la mission d'étude dépêchée par des donateurs dans les zones de culture du pavot ont réitéré les constatations du PNUCID, à savoir que l'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée en 2000 était respectée, ce qui est à mettre au crédit des autorités taliban. Il est désormais essentiel que la communauté internationale agisse rapidement pour venir en aide avant le début des semailles, en octobre-novembre, aux cultivateurs qui ont été de ce fait privés de leur principale source de revenu. Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux autorités du Front uni pour qu'elles s'emploient davantage à éradiquer la culture du pavot dans les zones qu'elles contrôlent.

56. Le Front uni s'est récemment déclaré favorable à un règlement politique négocié fondé sur le droit du peuple afghan à l'autodétermination, une position qu'approuvent les Afghans qui sont favorables à la convocation d'urgence d'une *loya jirga*, mais les Taliban continuent de considérer que les oulémas ont déjà répondu aux voeux du peuple afghan en nommant à vie le mollah Mohammad Omar « Amir-ul Momenin » et en le dotant de pouvoirs illimités. Les Taliban continuent de poser comme condition préalable à tout règlement politique le maintien de l'« émirat islamique ».

57. Je ne peux faire état d'aucun progrès non plus pour ce qui est de la position des Taliban concernant la reddition d'Osama bin Laden ou la fermeture des camps d'entraînement de terroristes internationaux. En ce qui concerne la première question, les Taliban continuent d'insister pour que le procès, s'il a lieu, se tienne en Afghanistan ou pour que l'on applique la charia, et en ce qui concerne le deuxième point, ils nient l'existence de camps.

58. De même, la discrimination à l'encontre des femmes et des petites filles persiste. L'accès aux établissements d'enseignement et à l'emploi leur est extrêmement difficile et souvent, l'aide humanitaire ne leur parvient pas. Les violations des droits de l'homme, notamment les exécutions sommaires et les détentions arbitraires, demeurent pratique courante et on ne note aucun signe de progrès sur ce plan. La population des localités situées sur la ligne de front continue d'être la victime de bombardements aveugles et des mines terrestres, qui sont plantées sans discernement, lorsque les villes ne sont pas délibérément réduites en cendres comme ce fut le cas de Yakawlang, au mois de juin, après que les Taliban l'eurent brièvement reprise.

59. Après tant d'années d'efforts infructueux, les organes intergouvernementaux de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, pourraient souhaiter rechercher un règlement dans le cadre d'une approche globale qui tienne compte des dimensions politique, militaire et humanitaire et de la question des droits de l'homme, et, à cette fin, de définir les conditions fondamentales d'un règlement et les principes sur lesquels il doit reposer, et d'élaborer une stratégie cohérente de règlement du conflit. Cette approche devrait être fondée sur un soigneux diagnostic de la situation actuelle, étant entendu qu'aucune solution militaire au conflit afghan n'est possible, envisageable ni même acceptable, qu'il est vain de poursuivre le conflit puisque les territoires gagnés à la guerre ne peuvent servir de fondement légitime au pouvoir, et qu'on ne peut espérer qu'une approche fragmentaire, qui s'opposerait à une approche graduelle, mette fin au conflit ni permette d'apporter une solution aux problèmes particuliers qui se posent à la communauté internationale, notamment le terrorisme, la question des réfugiés et celle des droits de l'homme.

60. L'approche globale devrait reposer sur le fait que la situation qui règle en Afghanistan empêche depuis de nombreuses années la population d'exercer son droit de choisir librement la forme de gouvernement et la personne qu'elle souhaite porter à la tête du Gouvernement, une situation qui est aggravée par des ingérences étrangères constantes dans les affaires de l'Afghanistan. On ne pourra mettre fin à la crise de légitimité qui caractérise l'Afghanistan depuis les années 70 qu'en adoptant une solution qui garantisse aux Afghans le droit à décider librement de la forme de leur gouvernement, au moyen d'un mécanisme qui soit internationalement acceptable, comme par exemple des élections, ou au moyen d'une *loya jirga* pleinement représentative. Les gouvernements afghans qui se sont succédé ont vu les uns après les autres leur légitimité contestée à l'intérieur du pays, une situation qui a été propice à l'intervention de forces extérieures venues soutenir l'un ou l'autre des opposants. Parallèlement, le Conseil de sécurité pourrait également souhaiter veiller à ce que tout gouvernement qui aura été librement désigné par le peuple se conforme aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et des autres instruments internationaux auxquels l'Afghanistan est partie, obéisse aux principes universellement reconnus en ce qui concerne les droits de l'homme et la non-discrimination, institue le pluralisme et la représentativité afin que tous les groupes ethniques aient le sentiment d'être convenablement représentés, et s'engage dans une politique de non-agression et de relations cordiales avec les pays voisins.

61. Une fois qu'il aura fixé ses objectifs, le Conseil de sécurité pourrait souhaiter définir une stratégie de mise en oeuvre qui comporterait des mesures d'incitation et des mesures de dissuasion et qui viserait à encourager les parties à engager des négociations sérieuses et à progresser sur la voie d'un règlement dans le respect des principes énoncés ci-dessus. Cela éliminerait en outre tout risque de confusion quant à l'objectif des sanctions, qui apparaîtraient alors clairement comme un moyen de parvenir à une fin. Le

Conseil pourrait en outre, à titre d'incitation, encourager l'établissement d'un plan de relèvement et de reconstruction en faveur de l'Afghanistan. Ce plan devrait pouvoir être immédiatement mis en oeuvre lorsqu'un règlement politique global aura été conclu et le Conseil devrait veiller à ce qu'il soit durable et redonner ainsi espoir au peuple afghan. Toute stratégie devrait aussi avoir pour but de faire cesser les violations des droits de l'homme, de soutenir les efforts de la société civile en faveur de la paix et de faciliter l'apport de l'aide humanitaire, sur la base des principes internationalement reconnus.

62. Les aspects internationaux et régionaux du conflit devraient aussi être abordés dans ce cadre global. Le Conseil de sécurité pourrait souhaiter encourager tous les gouvernements intéressés, en particulier les pays du groupe des « six plus deux » à redoubler d'efforts pour concilier leurs intérêts nationaux légitimes et s'entendre sur une approche commune concernant l'avenir d'une nation afghane et le régime qu'elle adoptera. Sans une volonté politique et un effort durable et concerté de la part des gouvernements, on ne parviendra pas à apporter de solutions adéquates aux causes profondes du conflit afghan.

63. Je suis convaincu qu'une solution politique fondée sur un double objectif – faire en sorte que le peuple afghan décide librement de son avenir et garantir le respect des intérêts nationaux légitimes des pays voisins au moyen d'engagements mutuellement contraignants – offre la meilleure garantie d'une paix durable en Afghanistan. Le regain d'intérêt actuel pour l'Afghanistan donne au Conseil de sécurité l'occasion, si limitée soit-elle, de mettre au point une formule globale de règlement du conflit. Mon Représentant personnel se tient à la disposition des membres du Conseil et de l'Assemblée générale pour élaborer cette approche avec eux dans les prochains mois.